

MAIRIE DE DORANS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 04/07/2022



: 10 rue des Lilas, 90400 DORANS



: 03 84 56 10 27



: mairie.dorans@wanadoo.fr



: <http://www.mairie-dorans.com/>



: Application mobile et tablette IntraMuros

Conseil municipal du 04/07/2022

Présents : 11 conseillers

Excusés : A. LEMBLE, M. KOEHLER

Absents : A. ROPELE, L. FRUHAUF

1. Nomination du secrétaire de séance, approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 18/05/22.

Secrétaire de séance : Philippe PERRET

Secrétaire adjointe : Brigitte PAROLA

Le compte rendu de la séance du 18 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Présence du Conseil Municipal des Jeunes

Daniel Schnoebelen a remercié les enfants du Conseil Municipal des Jeunes pour leur implication et leurs actions.

Elliott Quincey (Maire du CMJ) a fait de même en remerciant plus particulièrement les membres de la commission Jeunesse pour leur accompagnement durant ce mandat qui se termine ce soir (arrivée en limite d'âge pour un certain nombre de jeunes élus).

Les jeunes conseillers ont ainsi passé en revue toutes les actions qu'ils ont mené à bien cette année et donné leur ressenti sur le déroulement de ce mandat. De l'avis général, cette année fut très positive et enrichissante pour eux.

Présence de Mr VAUTHIER qui représentait les pompiers du département et qui tenait au nom de ses collègues à remercier les jeunes conseillers pour leur don (suite à l'exposition LEGO) qui a permis d'acheter 120 peluches « POMPY ». Ces peluches seront réparties dans les différentes casernes du T de B et distribuées aux enfants transportés à l'hôpital par les services du SDIS. Les enfants seront mis à l'honneur dans la revue annuelle des pompiers du Territoire de Belfort.

Les membres de la commission Jeunesse ont remis aux enfants un DVD retraçant les 2 jours de l'exposition LEGO qui a rencontré un franc succès.

3. Requalification de l'axe RD 437 (aménagement de la route départementale entre les carrefours dits des « Œufs Frais » et celui de Bermont) : Avenant n° 2 à la convention de commande et de participation financière

Rappel :

- Signature de la convention de groupement de commande et de participation financière le 10 octobre 2019,
- Signature de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande et de participation financière le 26 novembre 2020.

Le travail engagé dans le cadre du groupement de commande pour la requalification de l'axe RD 437 a donné lieu le 22 novembre 2021 au rendu de la phase esquisse.

Les principes d'aménagement ont été approuvés sous réserve d'ajustements par le cabinet d'études BEJ.

Ces modifications ayant bien été prises en compte, la poursuite de l'étude d'avant-projet est engagée avec une restitution prochaine, ce qui marquera l'achèvement de la tranche ferme ayant fait l'objet de la convention financière de groupement de commande.

Le groupement de commande pourra aborder la possibilité d'engager les études de niveau projet, correspondant à la tranche optionnelle 1 du marché de maîtrise d'œuvre.

Cette nouvelle étape permettra d'une part, d'affiner le montant des travaux – pour l'instant estimés à 1,3 million d'euros, et d'autre part, d'en répartir les coûts.

Le montant de la tranche optionnelle 1 s'élève à 15 231,50 € HT.

Il est proposé de répartir les dépenses selon les mêmes modalités que pour la tranche ferme du marché, à savoir :

- La participation forfaitaire des communes de Bermont, Dorans et Sevenans est fixée à 1 000 euros HT chacune,
- Le reste à charge de 12 231,50 euros HT est réparti à part égale entre GBCA et le Département soit 6 115,75 euros HT chacun.

La mise en œuvre de chaque tranche optionnelle doit faire l'objet d'un avenant à la convention de groupement de commande, ce qui nécessite que chacun des membres du groupement délibère pour accord.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de commande et de participation financière.

Approbation pour 10 votes, 1 vote contre.

5. Adhésion de Dorans au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Territoire de Belfort pour ses employés communaux.

Initialement et jusqu'en octobre 2021, le service de médecine professionnelle et préventive reposait entièrement sur un accord avec le Centre de Gestion du Doubs permettant aux adhérents Terrifortains de bénéficier d'une prestation médicale délivrée par un de ses médecins au centre de gestion (90).

À la suite d'incidents complexes, cet accord est devenu caduc en octobre 2021 contraignant le Centre de Gestion du Territoire de Belfort à développer une autre solution en interne.

Le conseil d'administration de l'établissement public, lors de sa réunion du 8 avril dernier, a approuvé la création d'un service de santé au travail interne au centre de gestion reposant sur une cellule pluridisciplinaire regroupant dans le même pôle infirmier, psychologue, ergonomiste et médecin. Le déploiement de ce service est en cours.

Il devrait être pleinement opérationnel au plus tard le 1er juillet 2022 et fondé sur la possibilité, ouverte par l'article 20 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, de confier les visites médicales à un (ou plusieurs) infirmier en santé au travail placé sous la surveillance et la coordination d'un (ou plusieurs) médecin du travail.

Le conseil d'administration a décidé de fixer les tarifs de ce service de la façon suivante :

- 75 € la visite (y compris lorsque l'agent est vu plusieurs fois dans l'année) ; ce qui reste inférieur à ce qui était précédemment demandé.

L'adhésion au service entraînera naturellement la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Territoire de Belfort avec effet rétroactif au 08 avril 2022 sans conditions de durée.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents en relation avec ce service.

Approbation à l'unanimité

6. Réforme des modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 autorise le gouvernement à prendre les mesures visant notamment à simplifier et harmoniser les règles relatives à la publicité (mode de communication) des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi qu'à faciliter le recours à la dématérialisation.

Pour rappel, les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires ; et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent bénéficier cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication papier
- Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal de choisir le mode de publicité par publication papier (sur registre) à la Mairie de Dorans. La consultation est possible sur simple demande. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

INFORMATION IMPORTANTE : la réforme nous oblige à changer le mode de publication du compte-rendu qui était effectué après chaque séance de conseil municipal et distribué dans vos boîtes aux lettres dans la foulée.

Le compte rendu de ce jour sera le dernier sous cette forme puisque la loi nous impose de le supprimer et de le remplacer par un **procès-verbal**.

Le nouveau modèle de PV qui retracera les délibérations prises en conseil, ne sera validé qu'à la séance du conseil municipal suivant et ne sera, par conséquent, publié auprès des habitants et sur le site internet, qu'après cette validation (donc plusieurs mois après).

Par contre, afin que chacun soit au courant de ce qui se décide lors des séances de conseil, une liste des délibérations sera dressée à chaque réunion. Elle sera affichée en mairie avec ses résolutions (approuvées ou refusées) dans les 8 jours et publiée également sur le site internet.

Nous allons donc travailler sur un nouveau modèle d'informations pour les habitants de Dorans.

7. Informations, Points sur les commissions et questions diverses

➤ **Projet d'élargissement à 2 × 2 voies de la RN19 entre Héricourt et Sevenans**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RN19 entre Héricourt et Sevenans, la DREAL Bourgogne Franche-Comté, maître d'ouvrage de l'opération organise une concertation de 2 semaines autour de ce projet d'élargissement à 2 × 2 voies de la RN19.

Un dossier est mis à la disposition du public en mairie de Dorans du 18 juillet au 31 juillet 2022, aux heures d'ouverture, et sur le site internet de la DREAL :

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

La réunion publique aura lieu, le **21 juillet 2022 à 18h30** à la salle polyvalente de **Brevilliers**

➤ **Le rapport annuel 2021 de l'Agence de l'Eau** sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est consultable en mairie.

➤ **Emploi d'été :**

Céline BUSSER, sera présente dans notre commune du 8 au 19 août inclus en emploi d'été. Réservez-lui bon accueil lors de vos rencontres dans le village.

➤ **« Label Villes et Villages fleuris »**

Le jury départemental se déplacera à Dorans, lundi 18 juillet matin pour juger le fleurissement de notre commune.

La mairie a candidaté à ce label, et Mr Roger Gauchet a candidaté pour la catégorie « maison sans jardin ».

➤ **Commission Communication :**

Formations « Informatique Séniors » de Dorans

- Le niveau 1 a rassemblé 6 personnes durant 8 séances. Elles se sont déroulées de mai à juin,

- Le niveau 2 rassemblera (dès septembre) 6 personnes supplémentaires. La commission reprendra contact prochainement avec ces personnes.

➤ **Commission Jeunesse :**

Carte Avantages Jeunes

Sur les 20 jeunes concernés 10 ont répondu de manière positive et se verront remettre leur carte offerte par la municipalité au mois de septembre. La commission prendra contact avec ces jeunes durant l'été pour les informer de la date de remise de leur carte.

➤ **Commission Travaux :**

- La réfection de l'aire de jeux de la rue de la Chapelle démarrera courant juillet. Le terrain de pétanque a quant à lui été déjà remis à niveau.

Avant le démarrage des travaux de voirie engagés sur le pont de Bermont, un constat d'état de la route a été réalisé avec le maître d'œuvre et les mairies de Dorans et de Bermont. Ceci permettra de garantir le maintien et la remise en état de la route communale entre nos 2 villages qui sert actuellement de déviation pour rejoindre la commune voisine.

RAPPEL

➤ **Horaires de tonte (et autres engins motorisés)**

De trop nombreuses personnes ne respectent pas le voisinage en enfreignant ces règles importantes pour la tranquillité de tous. Il est donc demandé à chacun de faire preuve de civisme.

En cas de non-respect de ces horaires, les gardes champêtres sont autorisés à dresser un procès-verbal à l'encontre des contrevenants de l'arrêté municipal.

Du lundi au vendredi : 08h30 / 12h00 – 14h30 / 19h30

Samedi: 09h00 / 12h00 - 15h00 / 19h00

Dimanche : 10h00 / 12h00

Jours fériés : Interdit

➤ **Ecopoint rue de la Chapelle**

Trop d'incivilités sont constatés à l'écopoint. Nous demandons aux habitants-utilisateurs de ne rien déposer à l'extérieur des containers.

Avant d'y insérer les cartons de grandes dimensions, vous devez les découper afin qu'ils n'obstruent pas la bouche d'entrée.

AGENDA

- **Samedi 27 août** : Barbecue à la Maison du Temps Libre pour les doransais. Il est conseillé de s'inscrire avec le formulaire joint.
- **Dimanche 18 septembre** : pétanque inter-villages à Dorans (organisation par les Camoutchots). D'autres renseignements vous seront donnés ultérieurement.

L'équipe municipale vous souhaite un bel été.